

Présentation synthétique du projet d'aménagement hydraulique de protection contre les inondations à Saint-Hilaire dans le cadre du PAPI 3

Dossier de demande d'autorisation environnementale
au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude

Opération : projet d'aménagement hydraulique de protection contre les inondations à Saint-Hilaire dans le cadre du PAPI 3

L'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et les décrets d'application n°2017-81 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 définissent les conditions d'application de l'autorisation environnementale.

Cette autorisation environnementale vaudra pour l'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Le dossier ne comporte pas de dérogation au titre des espèces protégées, ni d'étude d'impact. Le projet concerne la création d'ouvrages destinés à lutter contre les inondations.

Des compléments ont été apportés au dossier en mars et en avril 2024.

Rubriques de la nomenclature loi sur l'eau concernées :

Rubrique 3.1.2.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :

1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (Autorisation)

Le projet prévoit la modification du profil des berges sur un linéaire total de 330 mètres.

Rubrique 3.1.4.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (Déclaration)

Surface de zone humide touchée temporairement pendant les travaux : 2500 m² (2100 m² sur le secteur Nord et 400 m² sur le secteur Sud)

Autres procédures :

Le projet fait en parallèle l'objet d'une déclaration ICPE.

Périmètres environnementaux :

La zone concernée ne se trouve pas en périmètre de zonage Natura 2000 ou ZNIEFF.

Commune concernée par l'enquête Publique : Saint-Hilaire

Commune concernée par les travaux : Saint-Hilaire

Périmètre de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Le projet est situé dans le périmètre du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude.

Textes visés par la présente procédure :

- les articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs aux opérations soumises à autorisation environnementale ;
- les articles R. 214-1 et suivants relatifs à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration, en application des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement.

Textes applicables à l'enquête publique :

Le Code de l'Environnement, notamment les articles :
L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques,
L.123-19 du code de l'environnement relatif à la consultation du public par voie électronique.

Pièces jointes en annexe au présent rapport :

- Le dossier de demande d'autorisation environnementale complet.